

Date de la convocation : 6 novembre 2018
Date de l'affichage en Mairie : 6 novembre
2018

Nombres de membres :
Afférents au Conseil municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 19

L'an deux mille dix-huit et le douze du mois de novembre à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé COULMONT, Maire

L'an deux mille dix-huit et le douze du mois de novembre à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé COULMONT, Maire

Présents : DESANY Jocelyn, ROUSSEAU Sylvie, CHAPUIS Gérard, TORTET Brigitte, TCHOKAKLIAN Edouard, BREYNAT Philippe, SORBE Virginie, CHARRASSE Nicole, CAMPOUS Michel, REISER Elke, BEAUFORT Isabel, DEFAIVRE Claude, COUCHON Laurence, BALLEST Serge, DARNOUX Roland, TABOYAN Aline

Pouvoirs :

CRUMIERE Laurent donne pouvoir à COULMONT Hervé
BERTRAND Gisèle donne pouvoir à COUCHON Laurence

BEAUFORT Isabelle est nommée secrétaire

L'ordre du jour est le suivant :

1 – Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 octobre 2018– Approbation

INTERCOMMUNALITE

2 -Rapport de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) Communauté de Communes « Rhône-Crussol » - Approbation

3 – Rapport d'activités 2017 du service de l'Eau Potable – Prise de connaissance

4 - Rapport d'activités 2017 du service assainissement – Prise de connaissance

5 - Convention de prestation de service avec la Communauté de Communes « Rhône-Crussol » pour le nettoyage mécanisé – Approbation

FINANCES

6 – Modification plan de financement aménagement de l'entrée nord

7 – Décision modificative n°4 budget général de l'exercice

8 – Fixation tarifs des annonceurs pour la publication de l'agenda

9 - Signature d'un contrat de service carte achat auprès de la Caisse d'Épargne – Approbation

10 – Travaux de réfection des cours de tennis – Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes Auvergne

PERSONNEL COMMUNAL

11 - Modification tableau des effectifs communaux – Approbation

ACQUISITION – GESTION DU DOMAINE

12 - Acquisition partie de parcelles AD 654 et AD 652 propriété OLLIER –
Approbation

URBANISME

13 - Enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale en vue
de l'exploitation d'une fabrication de ciments à Portes-Les-Valence par la société
RHONE CIMENTS – Avis

AMENAGEMENT TRAVAUX

14 - Autorisation d'une campagne d'études concernant un projet éolien sur le territoire
de la commune à la demande de la SAEML Energie Rhône Vallée

15 - Engagement de l'appel d'offres pour l'aménagement du bâtiment de l'ancienne gare
– Autorisation

Informations diverses :

- Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au
titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

**I – Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 octobre
2018 – Approbation**

Chacun ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018,
Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à l'approuver.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018

La séance continue, présents les mêmes membres,

**II – Rapport de la Commission Local d'Evaluation des Charges
Transférées (CLECT) Communauté de Communes « Rhône-
Crussol » - Approbation**

Monsieur Le Maire expose.

Vu le Code Général des Impôts, en particulier l'article 1609 nonies C définissant le
mécanisme des attributions de compensation dans le cadre d'un établissement public de
coopération intercommunale ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Vu le transfert des compétences Parentalité et Relais d'Assistants Maternelles au 1^{er}
janvier 2018.

Considérant que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) dans laquelle chaque commune est représentée par un ou deux délégués, s'est réunie le 04 septembre 2018.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ADOPTE le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération

La séance continue, présents les mêmes membres,

III – Rapport d'activités 2017 du service de l'Eau Potable – Prise de connaissance

Monsieur le Maire rappelle que les conseils municipaux des communes membres de tout établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doivent être informés des activités de cet établissement notamment par la communication par le maire d'un rapport annuel, qui doit être adressé avec le compte administratif par le président de l'établissement aux maires concernés avant le 30 septembre, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cet article précise que cette communication est faite en séance publique.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Locales,
Vu le rapport d'activités de service eau potable de l'année 2017
du Syndicat d'Eau Potable Crussol Pays de Vernoux transmis
par monsieur le Président**

PREND CONNAISSANCE du rapport d'activités du service eau potable et du compte administratif correspondant de l'année 2017 du SIVM de Saint-Péray

La séance continue, présents les mêmes membres,

IV – Rapport d'activités 2017 du service assainissement – Prise de connaissance

Monsieur le Maire rappelle que les conseils municipaux des communes membres de tout établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doivent être informés des activités de cet établissement notamment par la communication par le maire d'un rapport annuel, qui doit être adressé avec le compte administratif par le président de l'établissement aux maires concernés avant le 30 septembre, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cet article précise que cette communication est faite en séance publique.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Locales,
Vu le rapport d'activités des services assainissement de la
Communauté de Communes « Rhône-Crussol » de l'année 2017
transmis par monsieur le Président

PREND CONNAISSANCE du rapport d'activités des services assainissement et des comptes administratifs correspondants de l'année 2017 de la Communauté de Communes « Rhône-Crussol ».

La séance continue, présents les mêmes membres,

V – Convention de prestation de service avec la Communauté de Communes « Rhône-Crussol » pour le nettoyage mécanisé – Approbation

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal la signature d'une convention à passer avec la Communauté de Communes concernant le nettoyage mécanisé.

Cette convention définit les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes assure le nettoyage mécanisé de la voirie communale pour le compte des communes.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu le projet de convention ainsi présenté,

AUTORISE le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes concernant le nettoyage mécanisé.

La séance continue, présents les mêmes membres,

VI Modification plan de financement aménagement de l'entrée nord

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 septembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement lié à l'aménagement de l'entrée nord de l'agglomération.

Il propose au conseil municipal de modifier ce plan de financement afin d'intégrer des modifications financières au niveau des dépenses

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau plan de financement de l'aménagement de l'entrée nord de l'agglomération comme suit

DEPENSES

Prestation	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	72 585,00 €
Frais passation appel d'offres	918,00 €
Mission CSPS	3 640,00 €
Travaux aménagement	706 979,04 €
TOTAL	784 122,04 €

RECETTES

Prestation	Montant HT
Subvention Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	200 000,00
Subvention Conseil Départemental de l'Ardèche	121 001,47
Etat - Travaux d'intérêt local - Ministère de l'Intérieur	25 000,00
Emprunt	300 000,00 €
Autofinancement	138 120,57 €
TOTAL	784 122,04 €

La séance continue, présents les mêmes membres,

VII – Décision modificative n°4 budget général de l'exercice

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil municipal une décision modificative n°4 au budget général de l'exercice

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la décision modificative n°4 au budget général de l'exercice comme suit

Section de fonctionnement

Dépenses

C / 6411 : + 85 000 €

C/ 6413 : + 20 000 €

C/ 6451 : + 12 000 €

C/ 6453 : + 13 000 €

Recettes :

C / 6419 : + 130 000 €

Section d'investissement

Dépenses

Non affecté en opération

C / 1641 : + 53 000 €

Opération 31 : « Ecoles »

C/ 2135 : + 15 000 €

Opération 35 : « Aménagement ancienne gare »

C / 21318 : - 68 000 €

La séance continue, présents les mêmes membres,

VIII – Fixation tarifs des annonceurs pour la publication de l'agenda

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 12 février 2018, le Conseil Municipal a approuvé la gestion en régie et la perception à compter du 1^{er} janvier 2018 des recettes publicitaires insérées dans les bulletins d'informations communaux et dans l'agenda

Le Maire propose de modifier les tarifs concernant la parution dans l'agenda tels que fixés dans la délibération précitée et de les fixer comme suit :

1 page	1/2 page	1/3 page	1/4 page
300€ HT	150€ HT	100€ HT	80€ HT

Madame TORTET tient à expliquer qu'elle a reçu l'information des services de la collectivité selon laquelle les tarifs étaient toutes charges comprises. C'est sur cette base qu'elle a communiqué auprès des entreprises. Elle est très ennuyée par cette situation, indépendante de sa volonté, vis-à-vis des entreprises sollicitées par ses soins. Elle informe le Conseil Municipal qu'en conséquence elle souhaite s'abstenir par rapport à cette délibération.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité, (une abstention : madame TORTET Brigitte)

APPROUVE la modification des tarifs des encarts publicitaires concernant la parution dans l'agenda tels que fixés préalablement dans la délibération du 12 février 2018

FIXE les tarifs comme suit :

1 page	1/2 page	1/3 page	1/4 page
300€ HT	150€ HT	100€ HT	80€ HT

La séance continue, présents les mêmes membres,

IX – Signature d'un contrat de service carte achat auprès de la Caisse d'Epargne – Approbation

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil municipal la signature d'un contrat de service intitulé « carte achat » avec la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche. Ce contrat permettrait de recourir au paiement par carte achat des commandes de biens et services de la collectivité.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la signature d'un contrat de service intitulé « carte achat » avec la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche Permettant de recourir au paiement par carte achat des commandes de biens et services de la collectivité.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette décision et permettant sa mise en œuvre

La séance continue, présents les mêmes membres,

X - Travaux de réfection des cours de tennis – Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes Auvergne

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité va engager des travaux de réfection des courts de tennis municipaux.

A ce titre, il propose de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de la Ligue Régionale de Tennis qui sont susceptibles de soutenir les opérations de rénovation des infrastructures existantes

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les demandes de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de la Ligue Régionale de Tennis pour les travaux de réfection des courts de tennis municipaux.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette décision et permettant sa mise en œuvre

La séance continue, présents les mêmes membres,

XI – Modification tableau des effectifs communaux – Approbation

Monsieur le Maire Afin propose de modifier le tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} décembre 2018 comme suit :

Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe en un poste d'adjoint administratif principal de première classe

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} décembre 2018 comme suit :

Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe en un poste d'adjoint administratif principal de première classe

La séance continue, présents les mêmes membres,

XII – Acquisition partie de parcelles AD 654 et AD 652 propriété OLLIER – Approbation

Le Maire soumet à l'examen du conseil municipal l'acquisition de deux parties de parcelles cadastrées AD 652 et AD 654 propriété de la famille OLLIER, situées à proximité immédiate de la Mairie

Les surfaces concernées sont de 133 m² pour la parcelle AD 652 et 147 m² pour la Parcelle AD 654.

Ces acquisitions sont liées à la future construction d'un programme immobilier Elles permettront de créer un cheminement public et des espaces de stationnement public à proximité de cette construction et de la mairie.

Ces parcelles étant classées en zone constructible, la négociation engagée avec le propriétaire a permis d'aboutir à un prix d'acquisition fixé à 50 Euros le m², soit 14 000 Euros au total.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE l'acquisition de deux parties de parcelles cadastrées AD 652, pour une surface de 133 m², et AD 654, pour une surface de 147 m² propriété de la famille OLLIER

FIXE le prix de ces acquisitions à 50 Euros le m²

DIT que les frais d'actes divers relatifs à ces acquisitions resteront à la charge de la collectivité

La séance continue, présents les mêmes membres,

XIII Enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation d'une fabrication de ciments à Portes-Les-Valence par la société RHONE CEMENTS – Avis

Monsieur le Maire explique que La société RHÔNE CEMENTS a présenté une demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation d'une installation de broyage de clinker (fabrication de ciments) située sur la commune de PORTES-LES-VALENCE.

Une enquête publique relative à cette demande se déroule du lundi 12 novembre 2018 au jeudi 13 décembre 2018 inclus

Les communes de : VALENCE en Drôme, SOYONS, TOULAUD et CHARMES-SUR-RHONE en Ardèche, situées dans un périmètre de 2 km du site, sont également concernées par ce projet et cette enquête.

Monsieur le Maire précise que le Conseil municipal de chaque commune concernée est

appelé à donner son avis sur le projet, celui-ci devant être exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité, (dix abstentions : Mesdames COUCHON, BERTRAND, ROUSSEAU, REISER, SORBE, CHARRASSE, TORTET, Messieurs BALLET, CAMPOUS et TCHOKAKLIAN)

EMET UN AVIS FAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation d'une installation de broyage de clinker (fabrication de ciments) par la société RHONE CIMENTS située sur la commune de PORTES-LES-VALENCE.

La séance continue, présents les mêmes membres,

XIV Autorisation d'une campagne d'études concernant un projet éolien sur le territoire de la commune à la demande de la SAEML Energie Rhône Vallée

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une demande de la Société d'Economie Mixte ENERGIE RHONE VALLEE, basée à Valence (26), visant à mener une campagne de mesures et d'études sur la commune de Soyons en vue d'étudier la faisabilité d'un parc éolien. ENERGIE RHONE VALLE travaille en partenariat sur ce projet avec le bureau d'études Ecosoleil-Ecovent, basé à Privas (07) et la Société d'Economie Mixte ENERGREEN SERVICES, filiale d'UEM basée à Metz (57).

Il rappelle que Madame Patricia BRUNEL MAILLET, Présidente de la Société d'Economie Mixte ENERGIE RHONE VALLEE, qui porte ce projet, est venue présenter celui-ci à l'ensemble des élus le mardi 6 novembre 2018, lors de la réunion de travail permettant de préparer le conseil municipal.

Il explique qu'il apparaît indispensable de préciser qu'à travers cette délibération, le conseil municipal doit uniquement se positionner sur une autorisation de mener des études. La collectivité devra ainsi obligatoirement être consultée à l'issue de cette étude pour acter ou non la suite donnée à ce projet.

Monsieur Gérard CHAPUIS, conseiller municipal en exercice, membre du conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte ENERGIE RHONE VALLEE, quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, (trois voix contre : Mesdames COUCHON et BERTRAND, Monsieur BALLET)

EMET un avis favorable au lancement d'une étude de faisabilité sur un parc éolien, au profit des sociétés ENERGIE RHONE VALLEE, ENERGREEN SERVICES et du Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018

bureau d'études Ecosoleil-Ecovent.

AUTORISE les sociétés ENERGIE RHONE VALLEE, ENERGREEN SERVICES et le bureau d'études Ecosoleil-Ecovent à mener toutes les études techniques sur la partie du territoire de la Commune identifiée lors de la présentation (sud de la zone du Brégard)

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette décision et permettant sa mise en œuvre

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une promesse d'achat/vente de parcelles de propriétaires au bénéfice de la Commune avec comme conditions suspensives :

- L'avis favorable définitif du conseil municipal sur ce projet, dans l'hypothèse qu'il soit reconnu réalisable à l'issue de l'étude et que les demandes diverses de consultation soient abouties
- L'obtention de l'autorisation environnementale
- L'obtention du ou des permis de construire liés au projet éolien

La séance continue, présents les mêmes membres,

XV Engagement de l'appel d'offres pour l'aménagement du bâtiment de l'ancienne gare – Autorisation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la collectivité va prochainement engager les travaux d'aménagement du bâtiment de l'ancienne gare.

A ce titre, considérant que le montant total de cette opération est supérieur à 90 000 Euros HT, il sollicite l'autorisation du conseil municipal en vue d'engager la procédure d'appel d'offres.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à engager la procédure d'appel d'offres relative à l'aménagement du bâtiment de l'ancienne gare

La séance continue, présents les mêmes membres,

Informations diverses

Monsieur le Maire tient à souligner la belle réussite de la cérémonie de commémoration du centième anniversaire de l'armistice de la guerre 1914-1918. Cette cérémonie a réuni de nombreuses personnes. Il souhaite adresser des remerciements particuliers à Monsieur Serge BALLLET pour son implication, aux membres de l'association « SOYONS EN Chœur » pour leur présence et aux agents des services techniques pour la plantation de l'arbre mis en terre en souvenir de ce centenaire.

Il explique également que, faisant suite à la délibération de demande du Conseil Municipal du 24 avril 2018, Monsieur le Préfet a édicté un arrêté préfectoral prononçant la dénomination de « commune touristique » pour la commune de Soyons

Madame SORBE donne lecture au conseil municipal du courrier adressé par Mademoiselle Charline DURAND, jeune citoyenne soyonnaise qui avait sollicité la commune pour l'organisation d'une journée d'action de nettoyage des berges du Rhône. Charline remercie vivement la collectivité pour l'organisation de cette journée s'étant déroulée le 13 octobre mais également l'ensemble des participants, notamment les enfants du Conseil Municipal des Jeunes

Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

En vertu de l'article 4

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	Opération	Objet
16/10/2018	Mandat n° 976	PUBLICITE FONCIERE	12,00	2111	23	Frais de publicité foncière acquisition terrains Dumazel
16/10/2018	Mandat n°977	DROME ELECTRICITE SERVICE	786,75	21311	16	Travaux réseau informatique et téléphonique Mairie
16/10/2018	Mandat n°978	CABINET SASSOULAS	2 809,00	21318	35	Rapport diagnostic amiante avant travaux ancienne gare
16/10/2018	Mandat n° 979	DROME ELECTRICITE SERVICE	715,21	2158	16	Dévoisement ligne téléphonique et création poste de travail garderie
09/11/2018	Mandat n° 1051	CABINET DAVID LAURENT	4 284,00	2152	34	Maitrise d'œuvre aménagement entrée Nord / Situation n°4
09/11/2018	Mandat n°1052	PLADIS	1 719,95	2184	10	Bureau accueil Mairie
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	TR	Objet
16/10/2018	Mandat n° 972	IMPRIMERIE DESPESE	1 580,00	6237		Bulletin municipal
07/11/2018	Mandat n° 1048	LAURENCE BLACHIER NETTOYAGE	465,00	6283		Ménage école mat (remplacement C.Testard)
07/11/2018	Mandat n°1028	INTERMARCHÉ	443,12	60623, 60628 et 60631		Fournitures entretien salle des fêtes, Fournitures forum des associations, fournitures alimentaires diverses
07/11/2018	Mandat n°1032	RTM	354,90	60631		Fournitures d'entretien
07/11/2018	Mandat n° 1040	PICHON	641,82	6068		Fournitures scolaires Mme Janssaud

La secrétaire de séance

Isabelle BEAUFORT




Le Maire

Hervé COULMONT




